



# AMENAGEMENT DE VOIRIE DE L'AVENUE DES ALBERES, DE L'IMPASSE DE LA PENSEE ET DE L'IMPASSE DES VIOLETTES

LOT N°2  
ESPACES VERTS

PRO-DCE

BORDEREAU DES PRIX

MAITRE  
D'OUVRAGE :  
LE BOULOU

LE BOULOU LE :

SIGNATURE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérfié	Ind
20/12/2021	CREATION	VHE	CFE	a

2.1



BZ-09482

**GAXIEU**

4 Rue du Moulins  
66330 CABESTANY  
T. 04 68 66 07 70 F. 04 68 50 61 79  
E. bet.66@gaxieu.fr



## BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
----	-------------	----	----------------------------

### LOT 2 : ESPACES VERTS

<b>Espaces Verts</b>			
<b>AA 21</b>	<p><b>Déblais en terrains de toutes natures</b></p> <p>Ce prix rémunère les terrassements en déblais en terrains de toutes natures.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'implantation du terrassement,</li> <li>- les piquetages complémentaires et spéciaux éventuels,</li> <li>- le décapage de la terre végétale, son transport et sa mise en dépôt sur le site, la reprise et l'aménagement des espaces verts,</li> <li>- l'extraction des terres ou terrains de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper,</li> <li>- leur chargement, leur transport, leur déchargement et leur régilage aux décharges autorisées y compris les frais de décharge,</li> <li>- le fractionnement et/ou l'enlèvement des blocs,</li> <li>- le réglage de la plateforme et des talus,</li> <li>- la purge de tous les éléments instables,</li> <li>- la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de toute nature, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants,</li> <li>- l'aménagement des dépôts définitifs,</li> <li>- les essais de laboratoire.</li> </ul> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux imputables à la nature du terrain, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mesuré au profil en place avant et après les terrassements.</p>	<b>m3</b>	
<b>AA 23</b>	<p><b>Transport des déblais hors du chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère exclusivement le transport des déblais hors du chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le chargement,</li> <li>- le transport aux décharges autorisées y compris les frais de décharge,</li> <li>- le déchargement,</li> <li>- le régilage.</li> </ul> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la nature du matériau à transporter, des intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube compté avant extraction (hors foisonnement).</p>	<b>m3</b>	
<b>DA 21</b>	<p><b>Préparation du terrain avant plantation</b></p> <p>Ce prix rémunère la préparation du terrain avant plantation.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le travail du sol, l'épierrage, la fourniture et l'incorporation d'engrais complet,</li> <li>- le nivellement définitif.</li> </ul> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'oeuvre et d'exécution..</p>	<b>m2</b>	

## BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Il s'applique au mètre carré mis en œuvre.		
<b>DA 42</b>	<p><b>Terre végétale pour espaces verts</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de terre végétale propre et saine pour les espaces verts.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le transport, et le déchargement à pied d'œuvre,</li> <li>- le tri avec l'élimination des mauvaises herbes,</li> <li>- l'émottage,</li> <li>- le déchargement au lieu d'emploi,</li> <li>- la terre sera criblée et purgée de tous les détritux, avant l'emploi,</li> <li>- la mise en remblai, soit sur talus, soit dans les trous d'arbres, soit sur les aires à aménager, d'épaisseur 30 cm environ,</li> <li>- la façon de modelage jardinier,</li> <li>- l'incorporation d'engrais et d'amendements selon la terre,</li> <li>- le roulage, le réglage à la griffe et au râteau,</li> <li>- les analyses de laboratoire, (physique, chimique, germination)</li> <li>- la façon de talus de raccordement,</li> <li>- le réglage des pentes de façon que le niveau après le tassement soit de 15 cm environ au-dessus des routes ou allées, le tout sans jarrets ou irrégularités,</li> <li>- le nivelage et le ratissage de façon que l'aspect soit agréable à l'œil.</li> </ul> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution.</p> <p>Il s'applique au mètre cube de terre végétale mise en œuvre, mesurée contradictoirement sur le profil avant et après les travaux.</p>		
<b>DA 42 03</b>	- En aire plane	<b>m3</b>	
<b>DA 39</b>	<p><b>Toile tissée hors sol type PAILLISOL ou similaire</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'une toile hors sol tissée verte, de type PAILLISOL ou similaire.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture, le transport et la mise en place d'une toile hors sol tissée verte de type PAILLISOL ou similaires y comprise agrafes de fixations, densité 130 g/m<sup>2</sup>,</li> <li>- les coupes et raccords,</li> <li>- la main d'œuvre.</li> </ul> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p>	<b>m2</b>	

## BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Il s'applique au mètre carré mis en place.		
<b>DA 41</b>	<p><b>Décoration de surface avec ballast 40/60 gris anthracite</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place de ballast 40/60 gris anthracite.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre cube réalisé.</p>	<b>m3</b>	
<b>DA 37</b>	<p><b>Plantation unitaire d'arbre</b></p> <p>Ce prix rémunère l'ensemble des travaux préalable aux plantations des arbres d'alignement et d'ornements.</p> <p>Il comprend :</p> <p><b>LA REALISATION DE LA FOSSE DE PLANTATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation d'une fosse de plantation de 1,50 m x 1,50 m x 1,20 m de hauteur,</li> <li>- l'évacuation des terres à la décharge autorisée y compris les frais de décharge,</li> <li>- le décompactage du fond de la fosse sur une profondeur de 15 cm,</li> <li>- la mise en place en fond de fosse d'une couche drainante de gravier ou pierres concassées (granulométrie 20/30 mm ép. 20 cm),</li> <li>- cette couche sera reliée à la surface par un drain PVC de diamètre 80 mm avec bouchon de fermeture.</li> </ul> <p><b>LE TUTEURAGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par mesure de protection il sera installé par arbre 3 tuteurs en rondin de bois écorcé et traité (diamètre = 8 cm H = 300 cm). Ils seront disposés en triangle espacés de 75 cm et reliés entre eux par 1/2 rondins traités et écorcés. Les colliers seront en mousse avec des plaques métalliques et fil galvanisé de serrage,</li> <li>- les tuteurs seront fichés dans la terre en fond de fosse avant le rebouchage.</li> </ul> <p><b>LA PROTECTION CONTRE LES RACINES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il sera mis en place sur l'ensemble des surfaces de la fosse d'un dispositif de protection contre les racines de type ROOT-CONTROL ou similaire.</li> </ul> <p><b>LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE DE LA TERRE VEGETALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la terre végétale sera de bonne qualité, type franche ou maraîchère avec moins de 10 %de cailloux (&gt; 10 mm) et au moins 7 % d'humus. Elle devra être exempte de tous gravats ou matériaux étrangers, son PH sera compris entre 6,5 et 7,5.</li> <li>- la fourniture d'amendements organique et d'engrais,</li> </ul>		

## BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- lors de la mise en place une cuvette sera réalisée afin de permettre un arrosage abondant (au minimum 50 l par arbre)</p> <p><b>LES PLANTATIONS</b></p> <p>- la fourniture et la plantation des essences.</p> <p>- ils devront être contre plantés.</p> <p>- la provenance des végétaux devra être signifiée au Maître d'Oeuvre. Ils devront être de parfaite qualité, sains, exempts de maladies, d'insectes et présenter les caractéristiques de plantes à végétation vigoureuse, les troncs sans gerçures, crevasses ou plaies. Les arbres devront être présentés, avant la plantation, au choix du Directeur des travaux qui pourra après examen de la grosseur des troncs, refuser tout sujet qui ne lui paraîtra pas avoir les qualités requises. Les arbres refusés seront immédiatement enlevés du chantier et il sera fait une nouvelle présentation d'arbres de complément dans les huit jours.</p> <p>- la confection des cuvettes d'arrosage et le premier arrosage.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'oeuvre.</p> <p>Il s'applique à l'unité pour les essences suivantes :</p>		
<b>DA 37 09</b>	<p>- Essences méditerranéennes</p> <p>Hauteur 300/350 cm et force 14/16, Exemple : érable de Montpellier, Frêne angustifolia raywood, laurier sauce, fruitiers (cerisier, abricotier, prunier, amandier), micocoulier, bouleau, chêne vert, chêne liège, acacia, de hauteur 300/350 cm et de force 14/16, tilleul</p>	<b>u</b>	
<b>BM 52</b>	<p><b>Raccord branchement projeté sur branchement existant</b></p> <p>Ce prix rémunère en plus value, le raccordement de branchement projeté sur un branchement existant en fer, P.V.C. ou polyéthylène.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la recherche du branchement existant,</li> <li>- le découpage de chaussée si nécessaire,</li> <li>- les terrassements nécessaires à son dégagement,</li> <li>- la mise sur berge des déblais ou en cas d'impossibilité en dépôt en vue de la reprise pour le remblaiement,</li> <li>- le détournement éventuel du branchement existant,</li> <li>- les coupes du tuyau existant,</li> <li>- la fourniture et la pose de tuyau polyéthylène, et des pièces de jonction,</li> <li>- le raccordement sur le tuyau neuf au moyen de pièces de raccord en laiton ou en bronze, des brides acier alésées, taraudées ou ovales, le collier battu etc... ,</li> </ul>	<b>u</b>	

## BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- le remblaiement, en sable et tout venant,</p> <p>- la réfection de chaussée ou du trottoir à l'identique si nécessaire.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique à l'unité de raccordement, quel que soit le diamètre et la nature du tuyau existant à raccorder.</p>		
<b>DB 10</b>	<p><b>Réseau goutte à goutte</b></p> <p>Ce prix rémunère la mise en place d'un nouveau réseau goutte à goutte pour les plantations.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture, y compris tous les accessoires nécessaires au fonctionnement,</li> <li>- la mise en place de réseaux goutte à goutte dn 16 avec goutteurs intégrés,</li> <li>- les essais des réseaux.</li> </ul> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en œuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire mis en place.</p>	<b>ml</b>	
<b>DB 11</b>	<p><b>Goutteurs autorégulants</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de goutteurs autorégulant.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique à l'unité de mise en place.</p>		
<b>DB 11 01</b>	- Débit: 4l / heure	<b>u</b>	
<b>DB 12</b>	<p><b>Station arrosage</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'une station d'arrosage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'implantation de la station,</li> <li>- l'exécution de la fouille par engin mécanique ou à la main en terrain de toutes natures,</li> <li>- le chargement, le transport, le déchargement et le réglage des déblais aux décharges autorisées ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, y compris les frais de décharge,</li> <li>- la fourniture et la mise en place de regards de vannes PEHD type VB 1419 avec couvercle VB 1419 U de RAINBIRD ou similaire, y compris rehausse si besoin pour la mise en place des équipements,</li> </ul>	<b>ens</b>	

## BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- la fourniture et la mise en place d'un programmeur de type ""RAINBIRD TBOS TM"" à pile ou similaire (compatible à l'équipement de programmation déjà en place sur la Commune),</p> <p>- la fourniture et la mise en place des réducteurs de pression, des électrovannes, des filtres,</p> <p>- la réalisation des branchements hydrauliques,</p> <p>- la fourniture et la mise en œuvre des pièces spéciales nécessaires aux différents branchements,</p> <p>- la fourniture et la mise en place de béton pour la fixation des regards,</p> <p>- les essais de la station.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en œuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique à l'ensemble mis en place.</p>		
<b>DA 15</b>	<p><b>Entretien 1ère année</b></p> <p>Ce prix rémunère l'entretien des plantations pendant la première année.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la main d'œuvre, le matériel d'arrosage et d'entretien,</li> <li>- la fertilisation du sol, l'aération du sol, le défeutrage,</li> <li>- l'élimination des mauvaises herbes,</li> <li>- le bêchage du pied des arbres, ainsi que des massifs, une fois par trimestre, pendant la saison des végétations, sur une superficie au moins égale à celle du trou de plantation pour les tiges, et sur l'étendue du massif, pour les arbustes. On évitera soigneusement de blesser le collet ou les racines des sujets. La surface du sol sera ensuite rétablie suivant la forme concave ou convexe qui lui avait été donnée après la plantation. La périodicité des binages sera fonction du temps. On procédera à un épandage d'engrais après le premier binage du printemps. Cet engrais aura été agréé préalablement par le Directeur des travaux.</li> <li>- le désherbage manuel par arrachage de la végétation adventice pour celles des plantations implantées sous film plastique et par binage pour les plantations réalisées sans paillage. Trois désherbages manuels sont prévus annuellement, en mars, juin et octobre. Ce désherbage comprend également le ramassage de tous déchets situés dans un rayon de 2 m autour de chaque plant. Les déchets et végétaux arrachés seront évacués à la décharge conformément à la réglementation en vigueur.</li> <li>- l'entretien en bon état des tuteurs pendant une durée de garantie d'un an. Ils seront remplacés ainsi que les colliers, toutes les fois que leur remplacement s'imposera. L'entreprise sera tenue de redresser les arbres que l'action du vent ou le tassement des terres aura fait dévier de leur position primitive.</li> <li>- la lutte contre les maladies et les parasites animaux, toutes les précautions nécessaires pour préserver les plantations des attaques des insectes et maladies cryptogamiques, pour les plantations. Les travaux d'effeuillage en particulier seront effectués par pulvérisation de produits antiparasitaires. Ces produits devront être au préalable agréé par le Maître d'Œuvre ou le Directeur des travaux, tant pour ce qui concerne la nature des produits, que pour ce qui intéresse son dosage. L'entreprise conservera l'entière responsabilité de l'emploi de ces produits.</li> </ul>	<b>forf</b>	

## BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- les tailles, confiées à des jardiniers qualifiés, réalisées suivant les espèces, hors période de gel, brouillard givrant et intempéries liées aux vents.</p> <p>- pour le gazon : la tonte régulière, le roulage, le nivellement, les semis de regarnissage, les plaçages de réparation,</p> <p>- pour les prairies : deux fauchages par an, les semis de regarnissage,</p> <p>- les arrosages manuels de tous les végétaux, effectués au mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre en dehors des périodes pluvieuses et suivant les besoins des végétaux. Ils seront répétés autant qu'il sera nécessaire et prolongé en été si cela est utile.</p> <p>- la fourniture de l'eau par l'entreprise. Les travaux d'arrosage devront être exécutés avec soin, de telle sorte qu'il ne puisse y avoir un excès d'eau pouvant entraîner les terres sur les pelouses, allées ou terre-plein.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'œuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique au forfait.</p>		
<b>DA 06</b>	<p><b>Garantie des végétaux - délai</b></p> <p>Ce prix rémunère le délai garantie des végétaux.</p> <p>Le délai de garantie est fixé à un an pour les plantations, et le remplacement des plants morts dès la fin de la première année. Il est effectif à la date de réception provisoire prononcé par rapport écrit du maître d'Oeuvre. Les plants morts seront remplacés. La retenue sur le décompte définitif par plant mort, sera de 50 % du prix unitaire du plan dans la limite de 30 % du total des plants de l'espèce mise en place. Il en sera de même pour les diverses plantations (gazon, massifs, haies, etc.).</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au forfait.</p>	<b>forf</b>	



# AMENAGEMENT DE VOIRIE DE L'AVENUE DES ALBERES, DE L'IMPASSE DE LA PENSEE ET DE L'IMPASSE DES VIOLETTES

LOT N°2  
ESPACES VERTS

PRO-DCE

## DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX

MAITRE  
D'OUVRAGE :  
LE BOULOU

LE BOULOU LE :

SIGNATURE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérfié	Ind
20/12/2021	CREATION	VHE	CFE	a

2.2



BZ-09482

GAXIEU

4 Rue du Moulins  
66330 CABESTANY  
T. 04 68 66 07 70 F. 04 68 50 61 79  
E. bet.66@gaxieu.fr



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

**COMMUNE DE LE BOULOU**

**AMENAGEMENT DE VOIRIE DE L'AVENUE DES ALBERES, DE L'IMPASSE DE LA PENSEE ET DE L'IMPASSE DES VIOLETTES**

PRO - DCE

**DETAIL ESTIMATIF**

BZ-09482

déc.-21

**Lot 2 : Espaces verts**

N°	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
<b><i>Espaces Verts</i></b>					
AA 21	Déblais en terrains de toutes natures	m3	50		
AA 23	Transport des déblais hors du chantier	m3	50		
DA 21	Préparation du terrain avant plantation	m2	130		
DA 42	Terre végétale pour espaces verts				
DA 42 03	- En aire plane	m3	50		
DA 39	Toile tissée hors sol type PAILLISOL ou similaire	m2	130		
DA 41	Décoration de surface avec ballast 40/60 gris anthracite	m3	13		
DA 37	Plantation unitaire d'arbre				
DA 37 09	- Essences méditerranéennes	u	16		
BM 52	Raccord branchement projeté sur branchement existant	u	1		
DB 10	Réseau goutte à goutte	ml	190		
DB 11	Goutteurs autorégulants				
DB 11 01	- Débit : 4l/h	u	64		
DB 12	Station arrosage goutte à goutte	ens	1		
DA 15	Entretien 1ère année	forf	1		
DA 06	Garantie des végétaux - délais	forf	1		
<b><u>sous total :</u></b>					

**Total des travaux H.T. en EUROS**  
T.V.A. 20,00%  
**Total des travaux T.T.C. en EUROS**